



## CARTE D'IDENTITÉ

L'Université Montpellier I avait été évaluée par le CNE une première fois au cours de l'année 1990-1991. Le rapport d'alors évoquait une université fière de son passé prestigieux mais repliée sur ses facultés, avec une répartition des pouvoirs inéquitable. Sans véritable administration centrale, les fonctions administratives traditionnelles, hors la fonction financière, étaient assurées par les UFR.

Une nouvelle équipe présidentielle, arrivée à la direction de l'université en 1999, s'est attachée à transformer l'université en créant les conditions d'un renouveau par :

- une redistribution des sièges dans les conseils conformes à l'évolution du poids effectif des diverses composantes ;
- la constitution d'une équipe présidentielle homogène ;
- un redéploiement massif des postes de personnels IATOS vers les UFR déficitaires et les services centraux ;
- la création de services centraux structurés aux missions élargies.

L'université regroupe désormais sept UFR : Droit, Sciences économiques, AES, Médecine, Pharmacie, Odontologie, STAPS, et deux instituts : l'ISEM (Institut supérieur de l'entreprise de Montpellier) et l'IPAG (Institut de préparation à l'administration générale).

L'effectif étudiant est passé de 18 320 inscrits en 1990-1991 à 19 638 en 2001-2002, soit une progression lente (7,2% sur la période), mais cette hausse globale recouvre des évolutions très différentes suivant les composantes (de -25% en sciences économiques à +58% à l'ISEM et même +362% en STAPS), les trois UFR du secteur santé perdant des étudiants.

Les enseignants sont passés pendant la même période de 820 à 892. L'effectif du personnel IATOS a augmenté de 566 à 712 ; les services centraux et les services communs ont été les premiers bénéficiaires de cet accroissement, passant respectivement de 46 à 156 et de 20 à 57, en conformité avec la volonté affichée de renforcement de la structure centrale.

## LES FORMATIONS

Outre ses formations classiques traditionnelles, l'université a mis l'accent sur le développement d'enseignements professionnalisés :

- des DEUST : Assistant juridique, Animation et commercialisation des services sportifs, Visiteurs médicaux ;
- des IUP : Ingénierie et Droit de la santé, Commerce et Vente, Sciences de gestion, Management et Gestion des entreprises, Ingénierie de la santé ;
- des licences professionnelles : Droit et Management de la construction et de l'immobilier ;
- des maîtrises de Sciences et Techniques : comptables et financières, gestion hôtelière et restauration ;
- de nombreux DESS (27) ;
- de très nombreux diplômes d'université.

Le CNE approuve cette orientation, mais regrette que l'université ne soit pas plus attentive :

- à l'apprentissage des langues ;
- au suivi de l'insertion professionnelle de ses étudiants ;
- au nombre sans doute excessif de diplômes d'université ;
- à l'évaluation des enseignements ;
- à la trop faible liaison entre les UFR et le Service de formation continue.

## LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Les trois universités montpelliéraines ont en commun un service interuniversitaire de documentation. La répartition des personnels entre les trois établissements fait l'objet de contestations.

À Montpellier I, la situation est globalement satisfaisante. Toutefois les locaux d'enseignement de l'UFR de Droit sont restés en centre-ville, alors que la bibliothèque de sciences humaines et sociales est implantée sur le site de Richter. Quant aux étudiants de première année de médecine, ils ne bénéficient que d'une salle de lecture de 50 places, alors qu'ils sont 1 300.

## LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Les UFR de Médecine et Pharmacie regroupent 34 des 54 laboratoires reconnus de l'université, 9 des 12 unités associées au CNRS et les 10 unités associées à l'INSERM. L'UFR de Droit compte deux UMR CNRS et 11 équipes d'accueil.

Les laboratoires sont regroupés dans 4 écoles doctorales, les deux premières cohabilitées avec l'Université Montpellier II :

- Sciences chimiques et biologiques pour la santé ;
- Économie et gestion ;
- Droit public et science politique ;
- Droit privé et société.

La structuration des équipes de recherche en de plus grands ensembles se poursuit :

- le premier rassemble la chimie et les sciences de la vie autour des thématiques suivantes : génome, biothérapie, interface chimie-biologie, signalisation cellulaire des systèmes intégrés, relations hôtes-agents infectieux, neurosciences ;
- le deuxième est centré sur les sciences de la société avec le droit, l'économie et la gestion.

Les collaborations scientifiques entre les équipes de Montpellier I et Montpellier II s'articulent autour :

- . des sciences de la vie et de la santé ;
- . des sciences chimiques ;

elles portent à la fois sur des regroupements thématiques et géographiques.

Il s'agit, dans le cas des sciences de la vie et de la santé, de structurer l'axe nord de l'agglomération en partant du campus du CNRS, traversant le campus de l'Université Montpellier II et rejoignant l'hôpital Saint-Éloi.

Pour le pôle de chimie, ce projet vise à regrouper toutes les unités de recherche de Montpellier I, Montpellier II et l'École nationale supérieure de chimie sur un seul site géographique autour d'instituts fédératifs.

Malgré la création d'une cellule de valorisation en 2000 et la création de "Languedoc-Roussillon Incubation", la valorisation reste encore un point faible de l'université, même si Nîmes, qui s'appuie sur un tissu industriel dont ne dispose pas Montpellier, est en pointe pour les biotechnologies.

## LES PATRIMOINES

La situation de l'Université Montpellier I s'est nettement améliorée depuis le précédent rapport du CNE. Les UFR d'AES, de Sciences économiques, l'ISEM et la bibliothèque disposent désormais de locaux neufs sur le site de Richter. L'UFR d'Odontologie est installée dans des nouveaux locaux, construits entre 1995 et 1997, et l'UFR STAPS bénéficie, depuis mars 2002, d'une halle des sports qui satisfait, et même au-delà, les besoins pédagogiques de ses étudiants. Deux des bâtiments anciens de l'UFR de Droit en centre-ville ont été rénovés.

Le point noir reste l'Institut de biologie où sont regroupés les enseignements du 1<sup>er</sup> cycle de médecine.

L'université souhaite regrouper tous les enseignements de médecine dans le secteur des hôpitaux en abandonnant l'Institut de biologie et les locaux historiques en centre-ville, occupés par certains services de l'UFR de Médecine.

Celle-ci est affectataire d'un jardin des plantes (fondé en 1593) et d'un patrimoine précieux constitué de manuscrits médiévaux et d'une collection de dessins (le musée Atger). Ces collections, d'un grand intérêt artistique, sont conservées dans des conditions de grande précarité et sont peu accessibles au public.

L'université doit examiner toutes les solutions qui permettraient de préserver ce patrimoine tout en le mettant à la disposition d'un public plus large. Les trois universités de Montpellier proposent un ambitieux programme de présentation de leurs collections (le projet MuseUM – Musée des universités de Montpellier). Il n'est pas certain que les collections anciennes puissent attendre sans dommage la réalisation de ce projet, non financé dans le cadre du CPER 2000-2006. L'hypothèse d'une mise en dépôt des manuscrits anciens dans la nouvelle bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR) de Montpellier est à envisager sérieusement.

## LA VIE ÉTUDIANTE

Les étudiants expriment avant tout un sentiment d'appartenance facultaire ou disciplinaire et la dispersion géographique ne fait qu'accroître le morcellement et l'absence d'unité. Aussi, l'un des axes du contrat 1999-2002 se proposait de faire de l'université un véritable lieu de vie étudiante.

L'institution d'un vice-président étudiant élu par les étudiants des trois conseils a été une expérience positive dans un premier temps. Toutefois, le nouveau vice-président n'a pas réussi à s'imposer entre la présidence et des associations étudiantes anciennes et puissantes, et les étudiants ont déserté les conseils.

En matière culturelle, l'offre extra-universitaire montpelliéraine et celle du CROUS sont sans doute trop riches pour que l'université soit en mesure de fournir une offre complémentaire et d'animer les divers sites universitaires.

## GOVERNEMENT ET GESTION

Le nouveau président, élu en 1999, a pris soin de constituer autour de lui une équipe soudée, formée des membres du bureau, du secrétaire général et de l'agent comptable, du vice-président étudiant, d'un représentant des personnels IATOS et de trois conseillers techniques.

Le président s'appuie sur une structure administrative renforcée.

Outre la direction financière et comptable qui pré-existait, on trouve maintenant :

- une Direction des ressources humaines ;
- une Direction des études et de la vie étudiante ;
- une Direction de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ;
- une Direction de la maintenance et du patrimoine ;
- un Service des relations internationales.

Des nouveaux services communs ont été créés en 1999 et 2000 :

- le Centre de ressources informatiques ;
- le Service commun hygiène, sécurité, environnement ;
- le Service général d'action sociale et d'activités de loisir ;
- le Service communication.

Ces services se sont vu attribuer des missions et ont été dotés en personnels, locaux, moyens informatiques (l'université utilise les logiciels NABUCO et HARPEGE et a pris la décision d'adopter APOGÉE).

Néanmoins, ces services sont encore fragiles, certains sous-dotés (CRI, Direction de la recherche, Direction des études). Leurs missions restent encore parfois à délimiter (Direction de la maintenance et du patrimoine). Dans une université depuis toujours facultaire, la mise en place de cette structure administrative ne s'est pas faite sans heurt ni critique. Certains directeurs d'UFR voient encore d'un mauvais œil cette centralisation des moyens administratifs, qui leur paraît empiéter sur leurs compétences et leur pouvoir et se constituer au détriment d'un redéploiement de personnels IATOS en leur faveur.

Le pouvoir budgétaire est toujours très largement situé dans les UFR, la présidence n'ayant pas encore réussi à instaurer des procédures de centralisation, pourtant indispensables.

La conscience de l'édification, au travers de cette administration, d'un véritable établissement d'enseignement supérieur échappe encore à certains. Un sentiment d'appartenance à l'université, plus qu'aux composantes, n'est pas encore également partagé par tous les usagers et personnels de l'université.

## RECOMMANDATIONS

Le CNE adresse à l'université une vingtaine de recommandations, d'importance inégale. Ce présent document ne reprend que les recommandations prioritaires :

- préciser, dans le projet d'établissement, les priorités pédagogiques, l'analyse des besoins régionaux et l'adéquation de l'offre de formation aux besoins identifiés ;
- renforcer le dispositif de réorientation dans l'université ;
- veiller à ce que les formations soient évaluées ;
- prendre rapidement des décisions quant au devenir d'un certain nombre d'implantations, en particulier l'Institut de biologie et les locaux historiques de la faculté de Médecine ;
- envisager, avec les autres universités de Montpellier et les collectivités territoriales, des modalités de conservation et de mise à disposition du public universitaire et du grand public des collections patrimoniales de l'université ;
- profiter de ces démarches pour recentrer l'université sur ses missions essentielles de formation et de recherche, et redéployer des postes de personnels administratifs et techniques vers ces fonctions ;
- assurer le suivi de cohortes d'étudiants et celui de leur insertion, en particulier dans les filières professionnalisées ;
- poursuivre les redéploiements des postes IATOS pour renforcer les services centraux et assurer une meilleure répartition des personnels entre les UFR ;
- assurer par ces redéploiements un rééquilibrage au sein des services et UFR entre les emplois de titulaire et ceux de non-titulaire ;
- clarifier les attributions et les missions de la Direction de la maintenance et du patrimoine et celles laissées aux UFR.

**La réponse du président de l'Université Montpellier I figure dans le rapport du CNE p. 145**

**Ce rapport d'évaluation est consultable sur le site Internet du CNE : <http://www.cne-evaluation.fr>**

**Pour les données chiffrées et leur actualisation, se reporter au site Internet de l'Université Montpellier I : <http://www.univ-montp1.fr>**

Directeur de la publication : Gilles Bertrand / Rédaction : Pierre Maussion  
Conception graphique : Delphine Lecointre / Édition-diffusion : Francine Sarrazin

43 rue de la Procession - 75015 Paris  
Service de Documentation : (33) 01-55-55-62-49  
Télécopie : (33) 01-55-55-63-94